

Bail civil dérogatoire

Par Lili223, le 22/10/2021 à 20:56

Bonjour,

je souhaite sous-louer grâce à un bail civil dérogatoire, quels sont les choses que je dois y indiquer obligatoirement pour le faire de façon légale ?

Cordialement.

Par Marck.ESP, le 22/10/2021 à 22:38

Bonsoir

A lire

https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32304

Par Lili223, le 23/10/2021 à 08:06

Merci beaucoup! En revanche il est indiqué que ni l'un ni l'autre ne peut prendre congés avant la fin du bail et que s'il le fait il devra payer tous les loyers jusqu'au bout : est-ce vraiment cela ou finalement ne peut-on pas changer cette clause si elle ne fait pas partie des clauses fondamentales?

Par Tisuisse, le 23/10/2021 à 08:51

Bonjour,

Avant toute chose, avez-vous l'autorisation écrite de votre propriétaire pour sous-louer tout ou partie de votre location ?

Par Marck.ESP, le 23/10/2021 à 09:25

Regardez éventuellement ici

https://www.legalplace.fr/guides/bail-civil/

Par Lili223, le 23/10/2021 à 10:26

Nous sommes censés l'écrire dans le bail (il passe par agence) mais l'agence ne l'a pas indiqué ... j'attends donc que le proprio revoit cela avec eux.